

Document d'Informations Clés

Objectif

Ce document contient des informations clés sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre la nature de ce produit, les risques, coûts, gains et pertes potentiels associés et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Turbo Best sur Swiss Re AG

WKN: HD37UV / ISIN: DE000HD37UV0

Initiateur du produit: UniCredit Bank GmbH (Emetteur) - www.hypovereinsbank.de (sous-groupe d'UniCredit S.p.A. et de ses filiales consolidées)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter le numéro suivant: +49 89 378 17466

La Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin, Autorité Fédérale de Supervision Financière en Allemagne) est responsable de la supervision de l'Initiateur en ce qui concerne le Document d'Informations Clés.

Dernière mise à jour du Document d'Informations Clés: 05.03.2024, 06:30 heure

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

1. En quoi consiste ce produit ?

Type

Ce produit est un titre de créance au porteur régi par le droit français.

Durée

Le produit n'a pas de durée de vie déterminée. Toutefois, il peut être exercé par l'investisseur ou résilié par l'Emetteur.

Objectifs

L'objectif de ce produit est de vous conférer certains droits selon des conditions définies au préalable. Vous pouvez participer de manière disproportionnée (effet de levier) à toutes les évolutions du prix du Sous-Jacent. Le produit peut périmer en cas de survenance d'un Cas de Knock-out. Un Cas de Knock-out se produit si le prix du Sous-Jacent se trouve à n'importe quel moment sur ou au-dessus de la Barrière de Knock-out. Dans ce cas, le produit perd immédiatement toute sa valeur. Vous pouvez exercer le produit à des Dates d'Exercice définies. L'Emetteur a, en outre, le droit de résilier le produit à une Date d'Exercice.

Après exercice ou résiliation, et sous réserve de la non survenance antérieure d'un Cas de Knock-out, vous recevez, cinq Jours Bancaires après la date d'exercice correspondante, le Montant Différentiel dans la Devise Prévue correspondant au Prix de Référence Pertinent dépassant le Strike, multiplié par le Ratio. Le Prix de Référence Pertinent correspond au Prix de Référence à la date d'exercice correspondante. Etant donné que le Sous-Jacent est calculé dans une autre devise que la Devise Prévue et que le produit n'est pas couvert contre les risques de change, le Taux de Change FX à la Date de Valorisation FX est pris en compte lors de la détermination du Montant Différentiel. Le Montant Différentiel n'est cependant pas inférieur au Montant Minimum.

Le Strike et la Barrière de Knock-out sont adaptés quotidiennement afin de prendre en compte une composante de financement portée par l'Emetteur et correspondant à un taux spécifique du marché dont sont déduits les frais de gestion des risques définis par l'Emetteur lui-même. En outre, dans la mesure où l'Emetteur du Sous-Jacent verse des dividendes, un montant tenant compte des dividendes nets versés est déduit du Strike correspondant. La Barrière de Knock-out est à tout moment égale au Strike actuel.

Vous renoncez à votre droit à des dividendes provenant du Sous-Jacent et n'avez aucun autre droit découlant du Sous-Jacent (droits de vote par exemple).

Sous-Jacent (ISIN)	Swiss Re AG (CH0126881561)	Prix du Sous-Jacent	Prix du Sous-Jacent publié en continu par la Bourse Pertinente
Devise Prévue	EUR	Prix de Référence	Prix à la Clôture
Devise du Sous-Jacent	CHF	Bourse Pertinente	SIX Swiss Exchange
Date d'Emission	01.03.2024	Type de traitement	Règlement en espèces
Strike	CHF 149,943243	Barrière de Knock-out	CHF 149,943243
Ratio	0,1	Type de warrant	Bear (misant sur la baisse des cours)
Taux de Change FX	EUR/CHF	Date de Valorisation FX	Date de Calcul FX suivant immédiatement la Date d'Exercice
Frais de gestion des risques	4% p.a.	Montant Minimum d'Exercice	1 produit
Montant Minimum	EUR 0	Dates d'Exercice	la dernière Date de Négociation du chaque mois

L'Emetteur a le droit de résilier le produit avec effet immédiat en cas de survenance d'un événement exceptionnel. Un événement exceptionnel est par exemple une modification législative ou la cessation de la cotation du Sous-Jacent à la Bourse Pertinente dans la mesure où aucune bourse de remplacement appropriée ne peut être déterminée, ou la cessation de la détermination et de la publication du Taux de Change FX dans la mesure où aucun Taux de Change de Remplacement approprié n'est disponible. Dans ce cas, le Montant du Règlement peut également, dans certaines circonstances, être nettement inférieur au prix d'achat. Une perte totale est même possible. En outre, vous supportez le risque d'une résiliation à un moment qui serait pour vous défavorable et de ne pouvoir réinvestir le Montant du Règlement qu'à des conditions moins favorables.

Investisseurs de détail visés

Le produit s'adresse à des investisseurs de détail dont l'objectif est une participation disproportionnée à des variations de cours et/ou la couverture de certains risques et qui ont un horizon de placement à court terme. Ce produit s'adresse aux investisseurs disposant de connaissances et/ou d'une expérience étendues en matière de produits financiers. L'investisseur peut supporter des pertes (voire une perte totale) du capital investi et ne souhaite aucune protection du capital.

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de Risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 7 sur 7, qui est la classe de risque la plus élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très élevé. Si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés sont des illustrations basées sur des performances passées et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée:		Période d'échantillonnage (1 jour calendaire)
Exemple d'Investissement:		10.000 EUR
Scénarios		Si vous sortez après 1 an
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6.508 EUR
	Rendement (en %) sur une base non-annualisée	-34,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.591 EUR
	Rendement (en %) sur une base non-annualisée	-4,1%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.959 EUR
	Rendement (en %) sur une base non-annualisée	-0,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.368 EUR
	Rendement (en %) sur une base non-annualisée	3,7%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les différents scénarios représentent des résultats possibles calculés sur la base de simulations.

3. Que se passe-t-il si UniCredit Bank GmbH n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous encourez le risque que l'Emetteur ne soit pas en mesure de remplir ses obligations afférentes au produit, par exemple en cas d'insolvabilité (incapacité de paiement / surendettement) ou de décision administrative ordonnant des mesures de résolution (risque de bail-in). En cas de situation critique de l'Emetteur, une autorité administrative peut également prendre une telle décision avant l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité. L'autorité administrative dispose alors de vastes pouvoirs d'intervention. Elle peut, entre autres, aller jusqu'à réduire à zéro les droits des investisseurs, clôturer le produit ou le convertir en actions de l'Emetteur et suspendre les droits des investisseurs. Une perte totale du capital investi est possible. Le produit n'est pas soumis au régime de protection des dépôts. Les obligations au titre du Produit constituent des obligations directes, inconditionnelles, senior préférées et non garanties de l'Emetteur et sont de même rang que toutes les autres obligations non garanties, non subordonnées et senior préférées de l'Emetteur.

4. Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux indiquent les montants qui sont prélevés sur votre investissement pour couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant investi, de la durée de détention du produit et des performances du produit. Les montants indiqués ci-dessous sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et sur différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- Vous récupéreriez le montant que vous avez investi (0 % de rendement annuel).
- 10.000 EUR est investi

Si vous sortez à la fin de la période d'échantillonnage (1 jour calendaire)	
Coûts totaux	68 EUR
Impact des coûts*	0,2%

*Ceci illustre l'effet des coûts sur une période de détention inférieure à un an. Ce pourcentage est calculé en divisant le coût agrégé de la période par le montant de l'investissement et ne peut être directement comparé aux chiffres de l'impact des coûts fournis pour d'autres produits.

Composition des Coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 jour calendaire
Coûts d'entrée	Ces coûts sont déjà inclus dans le prix que vous payez.	55 EUR
Coûts de sortie	Ces coûts ne s'appliquent que si vous sortez avant une Date d'Exercice. Les coûts de sortie ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à l'exercice.	11 EUR
Coûts récurrents		
Autres coûts récurrents	L'incidence des coûts que nous prélevons pour gérer vos investissements.	2 EUR

5. Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 1 jour calendaire (période d'échantillonnage)

Il n'est pas possible d'émettre une recommandation individuelle quant à la période de détention. En raison de son effet de levier, le produit réagit aux moindres fluctuations du Sous-Jacent, ce qui entraîne des gains et des pertes sur des périodes de temps imprévisibles. Toute recommandation individuelle relative à une période de détention constituerait pour des investisseurs spéculatifs une information trompeuse. Pour les investisseurs qui achètent le produit à des fins de couverture, la durée de détention dépend de l'horizon de couverture de chaque investisseur. Outre via la vente à la bourse où le produit est coté ou la vente hors bourse, vous pouvez également exercer le produit par la transmission d'une déclaration d'exercice à l'Emetteur. Vous devez instruire la banque dépositaire responsable de l'exécution du transfert du produit concerné. En cas d'exercice valable, vous recevez un Montant de Remboursement comme décrit en détail sous « 1. En quoi consiste ce produit? ». Si vous exercez ou vendez le produit avant la fin de la période d'échantillonnage, il est possible que le montant que vous recevrez soit également nettement inférieur au montant que vous auriez sinon reçu. Dans des situations exceptionnelles de marché ou en cas de problèmes techniques, un achat ou une vente du produit peuvent être temporairement difficiles ou impossibles.

6. Comment puis-je formuler une réclamation ?

Les réclamations concernant la personne qui vous conseille ou vous vend le produit peuvent être adressées directement à cette personne via le site Internet correspondant. Les réclamations concernant le produit ou le comportement de l'Emetteur du produit peuvent être adressées par écrit (par exemple par courrier postal ou électronique) à UniCredit Bank GmbH à l'adresse suivante: HypoVereinsbank - Member of UniCredit, UniCredit Bank GmbH, Gestion des réclamations PPV9BM, 80311 Munich, adresse électronique: Kundendialog@unicredit.de, site Internet: www.hvb.de/beschwerdemanagement.

7. Autres informations utiles

Le Prospectus, y compris ses suppléments éventuels, et les Conditions Définitives applicables sont publiés conformément à la réglementation sur le site Internet de l'Emetteur (www.onemarkets.fr; le Prospectus et tout supplément sous l'onglet «Documentations / Documentation»; les Conditions Définitives après avoir saisi le code ISIN correspondant ou WKN dans le champ de recherche puis sous "Téléchargements"). Il vous est conseillé de lire ces documents pour obtenir de plus amples informations, en particulier sur la structure et les risques liés à un investissement dans le produit.